

# **PRIX GRAND PLACE DU COMMERCANT D'ICI ET DE DEMAIN**

## **Préambule**

La Société KLEPIERRE ALPES, Société par Actions Simplifiée, au capital de 152 540 euros, dont le siège social est à PARIS (75009)-26 Boulevard des Capucines, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 395 110 695, Représentée par son Mandataire, la société KLEPIERRE MANAGEMENT, Société en Nom Collectif immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 562 100 214, dont le siège social est sis à Paris (75009) - 26, Boulevard des Capucines - CS 20062, elle-même représentée par Monsieur Jean-Pierre LEROY, domicilié professionnellement à Paris (75009)- 26, boulevard des Capucines, agissant en qualité de Directeur Juridique Centres Commerciaux France, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désigné sous le nom « L'organisateur », organise, dans la région AUVERGNE-RHONE-ALPES un Concours baptisé « PRIX GRAND PLACE, DU COMMERCANT D'ICI ET DE DEMAIN » (ci-après le « Concours »).

L'organisateur est représenté par son mandataire, la société KLEPIERRE MANAGEMENT, société en nom collectif au capital de 1.682272 euros, dont le siège social est situé au 26 boulevard des Capucines à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 100 214, prise en la personne de son représentant légal, ci-après désigné sous le nom de « Mandataire ».

L'objectif du Concours est d'aider un entrepreneur de la région Auvergne Rhône Alpes, dans le développement et l'installation de son commerce et ainsi lui permettre d'exploiter un local au sein du centre commercial GRAND PLACE (ci-après le Projet).

Les candidatures devront être déposées, selon les modalités exposées ci-après, entre le 29 janvier 2024 et le 14 avril 2024. L'Organisateur pourrait exceptionnellement prolonger ce délai en informant les participants sur la page internet du Concours.

## **1. Objet**

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les termes et conditions du Concours et de fixer les règles applicables à tous les participants (ci-après le(s) « Candidat(s) »).

Les termes et conditions du Règlement pourront être modifiés, à tout moment par l'Organisateur, qui devra en informer les Participants, étant entendu que si la modification intervenait après la clôture du Concours et avant la remise du prix, seuls les Candidats sélectionnés seront informés de la modification intervenue par l'Organisateur.

## **2. Modalités de participation**

La participation au Concours :

- emporte adhésion et acceptation sans condition ni réserve du présent Règlement, confirmées par l'acceptation du Règlement via la case à cocher prévue à cet effet sur la plateforme d'inscription «[www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace) » est gratuite, toutefois tous les frais inhérents ou induits par la participation au Concours (y compris de préparation et soumission des dossiers de candidature, de frais de déplacement) restent intégralement à la charge des Candidats.

Pour être autorisé à participer au Concours, le Candidat doit respecter les conditions suivantes :

- Le Candidat doit être une personne morale ayant son siège social en France ;
- Le Candidat doit être immatriculé ou en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
- Le projet du Candidat doit pouvoir s'implanter dans une surface de 100 m<sup>2</sup> ;
- Le projet du Candidat doit avoir déjà fait l'objet d'une (1) implantation en boutique physique en France en région Auvergne Rhône Alpes ou si le Candidat ne dispose que d'un site e-commerce, ses

produits devront avoir été déjà distribué au sein de grandes enseignes situées en région Auvergne Rhône Alpes.

Sont exclus du présent concours :

- les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de l'Organisateur, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Concours ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.
- L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Candidat de justifier des conditions ci-dessus exposées. Tout Candidat ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son prix.

### **3. Responsabilité**

Le Candidat est responsable de la véracité des informations qui seront communiquées ou échangées avec l'Organisateur et ce, quel qu'en soit le support.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de divulgation des informations et dossiers transmis par le Candidat.

L'Organisateur ne peut être recherché à quelque titre que ce soit, en cas de difficultés ultérieures, le Candidat restant seul responsable de son projet. L'attribution du Prix ne vaut en aucun cas approbation ou garantie de la qualité du Projet ni de la viabilité de ce dernier.

### **4. Candidature**

Il est possible de candidater à partir du 29 janvier 2024 à 00h01 et jusqu'à la date du 16 avril 2024 à 23h59 inclus sauf prorogation éventuelle par l'Organisateur.

Toute candidature reçue après la date de clôture des candidatures sera automatiquement rejetée.

Le dépôt d'une candidature doit respecter les étapes décrites ci-après. Pour qu'une candidature soit valide, le Candidat doit scrupuleusement respecter chacune des étapes ci-dessous :

1. Se rendre sur la plateforme dédiée au Concours : «[www.event- klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event- klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace) » et cliquer sur « JE DEPOSE MON PROJET »
2. Compléter le formulaire de candidature en remplissant les espaces dédiés à l'entreprise Candidate
3. Cliquer sur « envoyer / transmettre » pour valider votre Candidature, laquelle sera confirmée par l'envoi d'un email au Candidat

Toute étape non dûment réalisée rendra invalide la candidature.

### **5. Autorisation d'utilisation et de reproduction des documents remis par le Candidat**

(i) En participant au Concours, les Candidats acceptent de concéder à l'Organisateur et à son mandataire, le droit d'utilisation de l'ensemble des documents transmis à l'Organisateur, aux seules fins d'organisation du concours, d'étude des dossiers et de détermination du Gagnant.

Le Candidat autorise l'Organisateur et / ou son Mandataire à reproduire, publier, représenter ou diffuser, quel que soit le support utilisé (notamment papier et numérique), les visuels envoyés dans le cadre de la candidature à des fins promotionnelles, de communication du Concours et institutionnelle. Cette autorisation non exclusive est accordée à l'Organisateur du Concours et / ou à son Mandataire, à titre gratuit, sur le territoire mondial, et pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

Le Candidat demeure seul propriétaire des droits de propriété intellectuels attachés à son Projet.

L'Organisateur et / ou son Mandataire sont tenus à une pleine confidentialité des résultats de la finale du Concours, jusqu'à la date de remise du prix.

(ii) Le Candidat autorise l'Organisateur et / ou son Mandataire à le photographier et/ou le filmer à l'occasion du Concours (l'ensemble des étapes de ce dernier) et de diffuser, publier, communiquer à titre gratuit la (ou les) photographie(s) ou la (ou les) vidéo(s) prise(s) et représentant le représentant du Candidat à l'occasion de celui-ci, pour une durée de cinq (5) ans sur le territoire mondial et pour une utilisation sur les supports presse, internet, réseaux sociaux (notamment sans que cela ne soit limitatif Facebook, Instagram, LinkedIn, X, Tiktok), magazines sans que cette liste ne soit limitative et dans le cadre de la communication de l'Organisateur sur son site Intranet ou celui de son Mandataire ainsi que tout site internet lui appartenant ou appartenant audit Mandataire.

(iii) Le Candidat s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations qui lui seront remises par l'Organisateur et / ou son Mandataire.

(iv) Le Candidat accepte d'être cité et de participer activement aux événements de relations publiques, promotionnels ou presse mis en place par l'Organisateur et / ou son Mandataire dans le cadre du Concours et sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être réclamée à l'Organisateur et / ou son Mandataire.

## **6. Données personnelles**

Il est précisé que dans le cadre du présent concours, nous sommes amenés à collecter des données personnelles : notamment celles que vous nous communiquerez pour participer, dans les fiches de participation et les pièces remises ainsi que des données liées à l'utilisation du site web et des cookies techniques et, si vous y avez consenti, d'audience.

La Politique de traitement de vos données relatif au présent concours est accessible au lien suivant : [www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace)

## **7. Choix des Candidats**

Le processus de sélection se déroulera selon les étapes suivantes (et le planning prévisionnel décrit à l'article 9 ci-dessous) :

- Etape 1 : Une pré-sélection sera opérée par la Mandataire, via une commission composée de membre internes du Mandataire pour désigner parmi les candidatures déposées, les candidatures qui seront appelées à être examinées en étape 2. Le Mandataire prévoit de sélectionner cinq (5) candidats lors de cette étape. Le Mandataire se réserve toutefois le droit d'en sélectionner un nombre supérieur.

La pré-sélection des cinq (5) Candidats sera réalisée selon les critères indiquées au sein de l'article 8 ci-après.

- Etape 2 : Les cinq (5) Candidats finalistes seront amenés par le Mandataire à compléter, enrichir et perfectionner leur Projet.

A l'issue de l'étape 2 un exemplaire du contrat de bail qui sera utilisé pour la mise à disposition du local objet du Prix, sera remis aux cinq Candidats sélectionnés pour le Jury Final (tel que défini ci-après).

La participation à l'étape 3 emporte acceptation de principe du Candidat présélectionné aux principes fondamentaux mis en œuvre dans les centres commerciaux notamment décrits dans le contrat de bail précité.

- Etape 3 : Les candidatures complétées des cinq (5) Candidats finalistes seront examinées et présentées oralement par les Candidats devant un Jury final lors d'un événement dédié au centre commercial GRAND PLACE, le 14 mai 2024 ; qui désignera le Gagnant, le 17 mai 2024.

Il est précisé que la composition des membres de la commission interne du Mandataire chargée de sélectionner les 5 Candidats finalistes est laissée à la libre appréciation du Mandataire qui pourra décider à tout moment de la modifier.

La composition du Jury final sera publiée sur le site «[www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace)» au plus tard le 14 mai 2024 et sera composée de personnes expérimentées, au libre choix

du mandataire, dans divers domaines tel que (sans que cela ne soit limitatif) la vente au détail et l'immobilier.

### **8. Critères de sélection des candidatures**

La pré-sélection des cinq (5) Candidats sera réalisée par une commission interne du Mandataire au regard de critères non exhaustifs, tels que :

- L'expérience des Candidats au sein de leur première boutique située en région Auvergne Rhône Alpes ou au sein de leur site e-commerce dans la mesure où leur produit aura été distribué au sein de grandes enseignes situées en région Auvergne Rhône Alpes ;
- Cohérence globale du projet ;
- Viabilité économique dans le temps du futur commerce et sa projection à 3 et 5 ans,
- La cohérence du business plan qui doit en outre préciser les capacités du Candidat à assumer une implantation en centre commercial
- Capacité de développement en centre commercial ;
- Adaptation du Projet aux attentes des consommateurs ;
- Conviction du Candidat ;
- Capacité du Projet à évoluer en centre commercial (à savoir la prise en considération d'une activité importante au sein du centre, générant un flux de visiteurs conséquents, ce qui implique la gestion de salariés et de stocks de produits en boutique).

Seront écartés sans avoir été préalablement examinés :

- Les candidatures incomplètes ou non conformes aux étapes décrites ci-dessus ;
- Les candidatures contenant de fausses déclarations ;
- Les Candidats ne répondant pas aux modalités de participation, notamment décrites à l'article 2 du présent Règlement.

Il est ici indiqué au Candidat que les critères visés ci-dessus doivent avoir fait l'objet de sa part d'une étude approfondie quant à sa viabilité économique et sa compatibilité quant au contexte dans lequel il est destiné à s'insérer ; étant spécifié que le Candidat en est et en demeure le seul responsable.

Le Mandataire est libre de ne retenir aucune candidature, de suspendre et/ou d'annuler le Concours à tout moment, à son entière discrétion sans indemnité d'aucune sorte et sans qu'il puisse être recherché ni inquiété à quelque titre que ce soit. Dans l'une quelconque de ces éventualités, le Mandataire en informera l'ensemble des Candidats jusqu'à l'issue de l'étape 1 et les Candidats présélectionnés une fois l'étape 1 passée.

Les décisions du Mandataire et les décisions du Jury Final sont sans appel. En cas de rejet de candidature, l'organe décisionnel n'est pas tenu de justifier son refus. Le gagnant du Concours est rendu public lors de la cérémonie de remise du Prix.

Le Mandataire pourra annuler le résultat avant ou après remise du Prix dans l'hypothèse où les éléments fournis par le Candidat seraient erronés ou en cas de non-respect du présent Règlement.

### **9. Calendrier**

- Du 29 janvier 2024 à 00h01 au 14 avril 2024 à 23h59 : lancement du Concours et ouverture des candidatures.
- Le 14 avril 2024 à 23h59 : clôture des candidatures.
- Du 15 au 28 avril 2024 : étude et analyse par la commission interne du Mandataire des projets des Candidats pour déterminer les 5 Candidats finalistes
- Le 29 avril 2024 : tous les Candidats seront contactés par un représentant du mandataire qui leur annoncera si leur Projet aura été retenu pour faire partie des cinq finalistes.

- Le 14 mai 2024 : étape 3 ; date de la finale des 5 Candidats sélectionnés, se déroulant à Saint Etienne, devant le Jury de professionnels du concours
- Le 17 mai 2024 : annonce du Gagnant sur le site [www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace) ainsi que sur tous supports numériques tels que internet, réseaux sociaux (notamment sans que cela ne soit limitatif Facebook, Instagram, Tiktok, LinkedIn, X), site intranet de l'Organisateur et celui de son Mandataire et presse magazine numérique et papiers.

Le Mandataire se réserve la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel ci-dessus sans indemnité ni recours d'aucune sorte.

## **10. PRIX GRAND PLACE DU COMMERCANT D'ICI ET DE DEMAIN:**

UN (1) seul Candidat pourra être déclaré « Gagnant »

Le Gagnant se verra remettre le Prix GRAND PLACE DU COMMERCANT D'ICI ET DE DEMAIN. Il est indiqué que la description du Prix ne saurait évoluer et qu'aucun autre avantage ne saurait être sollicité par le Gagnant, tels que par exemple des conditions locatives plus avantageuses.

L'attribution du Prix ne saurait valoir garantie du succès commercial du Projet ni supprimer tout risque du Projet.

Le Prix consiste en la mise à disposition d'un local commercial, d'une superficie de 80m<sup>2</sup> situé en France dans le centre commercial dénommé GRAND PLACE pour une durée de trente-six (36) mois dans le cadre d'un bail dérogatoire (se référer à l'annexe 1), le tout dans les conditions principales ci-après exposées:

- Mise à disposition d'un local commercial de quatre-vingt (80) m<sup>2</sup> pour une durée de trente-six (36) mois situé dans le centre commercial GRAND PLACE. La mise à disposition sera notamment réalisée aux conditions suivantes :
  - O Signature d'un contrat de bail dérogatoire (conforme aux dispositions à l'article L145-5 du Code du commerce) et de ses annexes par le Gagnant dont les termes et conditions auront été au préalable négociées entre les parties ;
  - O Exploitation par le Gagnant du local commercial conformément aux termes de son projet tel que sélectionné par le Jury final ;
  - O Octroi au Gagnant d'une franchise de loyer de une (1) année à compter de la prise d'effet du bail dérogatoire d'une valeur de l'ordre de cinquante-et-un mille trois-cents-cinquante euros (51.350€ HT HC) hors taxes et hors charges, ainsi qu'une franchise d'une (1) année de charges communes du centre commercial de l'ordre de quatorze-mille sept-cents-quatre-vingt-dix euros hors taxes (14 790€ HT ), à l'exclusion des charges privatives qui restent à la charge du Gagnant;
  - O Participation financière du Mandataire aux travaux d'aménagement réalisés par le Gagnant dans le local à hauteur de cinquante-mille euros hors taxe (50.000€ H.T), sur présentation de factures ;
  - O Possibilité pour le Gagnant de résilier le bail dérogatoire à l'issue de la première année, moyennant un préavis de trois (3) mois ;
  - O À compter de la deuxième année du bail dérogatoire, le loyer annuel sera fixé à 12% du Chiffre d'affaires HT du Gagnant, auquel il faut ajouter les charges communes du centre commercial de l'ordre de 14 790 euros HT, ainsi que les charges privatives ;
  - O La mise à disposition du local commercial par le Mandataire est prévue au plus tôt au second trimestre 2025.

Le présent Règlement permet à l'Organisateur de décerner lors de l'attribution du Prix une mention spéciale à l'un des Candidats intitulée « Coup de cœur diversité et inclusion » ou

« Coup de cœur D & I ». Le Candidat se voyant attribuer ce coup de cœur pourra se voir proposer par le Mandataire la mise à disposition d'emplacements au sein de certains centres gérés par lui.

## **11. Droit de suite**

A compter de mise à disposition du local et durant une durée de trois (3) années, le Gagnant s'engage à informer le Mandataire, par écrit et dans les meilleurs délais, de tout nouveau projet d'implantation de son Projet dans un centre commercial.

Le Mandataire se réserve la possibilité de proposer, dans un délai maximum de Trois (3) mois, à compter de la réception du courrier l'informant du nouveau projet du Gagnant, une seconde implantation dans un local commercial adapté à cette seconde implantation, au sein de l'un des centres commerciaux du Mandataire.

Le non-respect de ce droit de suite pourrait entraîner pour le Gagnant la restitution de la somme de cinquante mille euros (50.000€) dont il a bénéficié au titre de la participation par le mandataire aux travaux d'aménagement immobilier du local commercial.

## **12. Règlement**

Le Règlement complet du Concours est déposé auprès de l'étude de la SELARL FRANCK CHERKI & VIRGINIE RIGOT & MARION BOURREAU & ANNA COHEN-BACRI, Commissaires de Justice Associés, 119 Av. de Flandre, 75019 Paris.

Le Règlement et les informations complémentaires sur le PRIX GRAND PLACE DU COMMERCANT D'ICI ET DE DEMAIN sont consultables librement sur la page du site Internet : [www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace](http://www.event-klepierre.fr/votre-boutique-a-grandplace).

Le Règlement du Concours est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement.

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Un seul remboursement par foyer sera admis (même nom, même adresse).

Toute interruption du Concours ou modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de l'étude de la SELARL FRANCK CHERKI & VIRGINIE RIGOT & MARION BOURREAU & ANNA COHEN-BACRI, Commissaires de Justice Associés, 119 Av. de Flandre, 75019 Paris.

## **13. Loi applicable**

Le présent Règlement est soumis à la loi Française.

## **CGU – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD et loi Informatique et libertés)**

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, et conformément à la loi de réglementation Européenne entrée en vigueur le 25/5/2018, Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) :

Vous êtes informé(e) que La société Keemia procède, pour le compte de la société Klépierre son client, à des traitements automatisés de vos données personnelles, notamment lors de l'inscription au jeu concours Commerçant d'ici et de demain, du centre commercial Centre Deux, dans un contexte nécessitant la collecte de ces données personnelles.

Doivent être considérées comme données personnelles toutes les données étant susceptibles d'identifier un utilisateur/candidat au concours.

Les informations nominatives que vous serez amené à fournir via le formulaire de candidature ne pourront être utilisées que par la société Keemia, pour le compte de son client la société Klépierre, ainsi que par cette dernière.

### **1. TRAITEMENTS ET FINALITES**

Nous collectons et exploitons vos informations personnelles dans l'optique de sélectionner un candidat au concours Commerçant d'ici et de demain du centre commercial Centre Deux, sur la base légale du contrat. Les données personnelles que vous fournissez à la société Klépierre et traitées par la société Keemia ne sont pas transmises à des tiers externes à la société, pour les finalités autres que celles visées ci-dessous.

Les catégories de données à caractère personnel collectées et traitées par Keemia pour le compte de Klépierre conformément aux finalités précitées sont les suivantes :

- Données d'identification (nom, prénom, ...) ;
- Coordonnées personnelles (numéro de téléphone, adresse email, ...) ;
- Données de connexion (ex : adresse IP), éventuellement données d'audience ;
- Données d'entreprise : nom d'entreprise, date de création d'entreprise, statut juridique, SIRET, RCS, siège, photo/logo, nombre de points de vente ouverts, url de pitch vidéo, extrait de business plan, site internet, réseaux sociaux

Ces informations sont collectées pour les finalités suivantes :

- Conserver les contenus ayant trait à l'existence d'ateliers, de manière anonymisée et ce pour une durée illimitée.
- Production de statistiques sur la répartition et le volume des ateliers
- Gérer les demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition.
- Sélection d'un candidat

En aucun cas, nous n'enregistrons sur notre site vos informations personnelles concernant le paiement par carte bancaire.

### **2. LIMITATION ET PERTINENCE**

Nous nous engageons à limiter nos collectes aux données strictement nécessaires à la finalité du traitement envisagé, sans lesquelles nous ne pourrions assurer le service de la Plateforme de manière qualitative.

Vos données personnelles ne seront ni revendues, diffusées ou exploitées pour d'autres finalités que celles exposées aux présentes

Aucune de vos données à caractère personnel n'est traitée aux fins d'une prise de décision automatisée vous concernant, y compris un profilage.

### **3. DESTINATAIRES**

Afin d'assurer la meilleure qualité de service possible, nous sommes conduits à communiquer les données collectées à différents destinataires, dûment habilités à cet effet, à savoir :

- Nos services internes : administrateurs techniques et fonctionnels impliqués dans le développement, l'amélioration et la maintenance de notre site.
- Nos services impliqués dans l'analyse des candidatures, dans la désignation et dans la formalisation des engagements contractuels ainsi que nos services communication, marketing et direction de centre ;
- Nos sous-traitants :
  - Keemia : livraison de la solution permettant la mise en œuvre du jeu concours.
  - O.V.H : pour l'hébergement des serveurs.

O.V.H SAS, dont le siège social est situé à l'adresse ci- après : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix, hébergeur peut être contacté au numéro de téléphone suivant :

+ 424 761 419 00045 – <https://www.ovhcloud.com/fr>.

O.V.H s'attache à limiter les transferts de données à caractère personnel, en dehors de l'Union européenne, conformément à sa politique de confidentialité <https://www.ovhcloud.com/fr/terms-and-conditions/privacy-policy/>

Les données collectées et traitées par le site sont exclusivement traitées en France et hébergées au sein de l'Union Européenne.

Lorsque les données à caractère personnel objet de la présente politique sont transférées (y compris en cas d'accès à distance) vers des pays tiers à l'Union Européenne ne bénéficiant pas de décision d'adéquation de la Commission européenne adoptée conformément à l'article 25 de la directive 95/46/CE ou à l'article 45 du RGPD, OVHcloud s'assure que des garanties appropriées telles que prévues à l'article 46 du RGPD sont mises en place, et ce, que l'importateur de données soit une entité OVHcloud ou une entité tierce. Enfin, vos données à caractère personnel pourront également être communiquées à différentes catégories de tiers, selon les besoins, aux fins décrites à la section 2 ci-dessus :

- toute autre société du groupe Klépierre, si cela est strictement nécessaire ;
- des prestataires de services tiers (maintenance, stockage, paiement, logistique, services marketing, audits sociaux, etc.) ;
- des conseillers professionnels tels que les avocats et les comptables, les auditeurs ;
- des autorités gouvernementales, administratives ou réglementaires ;
- des assureurs professionnels ou tous les autres types d'assureurs pertinents.

Veillez noter que cette liste est non exhaustive et qu'il peut y avoir d'autres cas où vos données pourraient être partagées avec des tiers, lorsque cela est nécessaire au respect d'une obligation légale ou contraignante.

#### **4. CONSERVATION DES DONNEES**

Les données collectées sont stockées de manière sécurisée et seront systématiquement détruites après :

- 3 ans après le dernier contact utilisateur
- 1 an pour les données de connexion
- 13 mois pour les cookies
- 2 mois après la remise du lot pour les candidats non retenus
  - 6 mois après la remise du lot pour les candidats short-listés
  - 3 ans après la remise du lot pour le candidat retenu

#### **5. VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT**

Toute modification des données personnelles est de votre droit.

Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés vous disposez du droit :

- de demander l'accès et l'obtention d'une copie des données vous concernant ;
- de vous opposer au traitement de ces données ;



- de demander à les faire rectifier ;
- d'en demander l'effacement.

Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement ou plus d'information sur le traitement de vos données, le délégué à la protection des données (DPO) de Klépierre est votre interlocuteur. Vous pouvez :

- Contacter le DPO par voie électronique : [dpo@klepierre.com](mailto:dpo@klepierre.com) en mentionnant "concours Commerçant d'ici et de demain à Grand Place Grenoble" ou ;
- Contacter le DPO par courrier postal en mentionnant "concours Commerçant d'ici et de demain à GrandPlace Grenoble" en adressant votre courrier à Klépierre à l'attention du délégué à la protection des données, 26 boulevard des capucines, 75002 Paris.

Comprendre vos droits informatiques et libertés

## 6. SECURITE

Nous mettons en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles au regard de la nature des données à caractère personnel que vous nous confiez, et des risques présentés par leur traitement – afin de préserver la sécurité de vos données et d'empêcher qu'elles soient déformées, détruites, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

À cette fin, nous mettons en place des mesures techniques telles que des pare-feu ; des mesures organisationnelles telles qu'un système d'identifiant et mot de passe unique pour chacun de nos collaborateurs, internes ou externes ; des moyens de protection physiques, etc.

Le site dispose d'un certificat SSL afin de garantir que les informations et le transfert des données transitant par le site sont sécurisés.

Un certificat SSL (« Secure Socket Layer » Certificat) a pour but de sécuriser les données échangées entre l'utilisateur et le site.

## 7. RECLAMATION (PLAINT) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous avez la faculté d'adresser une réclamation (plainte) à la CNIL, 3, place de Fontenoy, TSA 80715, Paris cedex 07.

## 8. LIENS HYPERTEXTES ET COOKIES

La Plateforme contient un certain nombre de liens hypertextes vers d'autres sites (partenaires, informations...). Cependant, le propriétaire du site n'a pas la possibilité de vérifier le contenu des sites ainsi visités et décline donc toute responsabilité de ce fait quant aux risques éventuels de contenus illicites.

L'utilisateur est informé que lors de ses visites sur la Plateforme, un ou des cookies sont susceptibles de s'installer automatiquement sur son ordinateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur la Plateforme, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation :

- Les cookies "identifiants de session", pour la durée d'une session
- Les cookies de mesure d'audience (analytics)
- Téléchargement des ressources
- Accès aux différentes pages

Par ailleurs, le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence de cookie et éventuellement, de refuser de la manière décrite à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-maitriser-votre-navigateur>

Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner la restriction d'accès à certains services. L'utilisateur peut toutefois configurer son ordinateur pour refuser l'installation des cookies. Il peut également les effacer de son navigateur après les avoir acceptés.

## 9. RESEAUX SOCIAUX

Nos sites Internet peuvent utiliser des plugins (les « Plugins ») fournis par des réseaux sociaux (facebook.com, Instagram, twitter ...). Les Plugins sont identifiables par le logo du réseau social dont ils relèvent. Ils vous permettent de marquer les pages de ces réseaux dans vos favoris et de partager vos favoris avec leurs autres utilisateurs. Lorsque vous visitez une page qui contient des Plugins, Votre navigateur établit une connexion directe avec les serveurs des réseaux sociaux correspondants. Les Plugins intégrés indiquent au réseau social que vous avez accédé à la page correspondante sur nos sites. Si vous êtes connecté sur le réseau social, votre visite peut être affectée à votre compte de ce réseau social. Si vous interagissez avec les Plugins, par exemple en cliquant sur le bouton « partage » de Facebook, l'information correspondante est directement transmise de votre navigateur vers le réseau social Facebook, et conservée par celui-ci. Même si vous n'êtes pas connecté au réseau social, il existe une possibilité que les Plugins transmettent votre adresse IP au réseau social. Pour de plus amples informations sur vos données personnelles, vous pouvez vous reporter à la charte des données personnelles figurant sur le site institutionnel de Klépierre : <https://www.klepierre.com/donnees-personnelles-5edfeca53b68f>